



Séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**«DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY POUR CEDER DU TERRAIN AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL»**

Conformément à l'article 17 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, qui stipule que les échanges d'immeubles ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal ;

Vu la volonté de la Fondation communale de Versoix-Samuel May de céder au domaine public communal la parcelle nouvellement constituée 5343b d'une surface de 225m<sup>2</sup> (sous chiffre dp6310) ;

Vu le tableau de mutation N°21/2016 établi le 5 juillet 2016 par Adrien Küpfer Ingénieur géomètre officiel à Genève ;

Vu le projet d'acte notarié établi par l'étude de Me Jacques Wicht Notaire à Genève version du 15 octobre 2018 ;

Vu le message joint à la présente qui donne un explicatif concernant cette cession de parcelle ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en séance du 21 novembre 2018 pour céder cette parcelle ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des transports dans sa séance du 29 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ / REFUSÉ**

1. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May, à céder au domaine public communal la parcelle nouvellement constituée 5343b d'une surface de 225m<sup>2</sup> (sous chiffre dp6310) ; tel que décrit dans les documents mentionnés ci-dessous et annexés à la présente délibération :
  - Tableau de mutation N°21/2016 établi le 5 juillet 2016 par Adrien Küpfer Ingénieur géomètre officiel à Genève.
  - Projet d'acte notarié établi par l'étude de Me Jacques Wicht Notaire à Genève version du 15 octobre 2018.